

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISSANT LE MARDI

Tous les ouvrages-français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSÉRITIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 3 Avril 1877.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince a accepté la démission offerte par M. O. F. Oeberg, de ses fonctions de Consul Général de la Principauté à Stockholm.

NOUVELLES LOCALES.

Le Comité des Ambulances françaises a décerné, à S. A. S. le Prince Charles III, la médaille d'or et le diplôme d'honneur institués à l'occasion de la guerre de 1870 pour récompenser les sentiments généreux et les actes de dévouement envers les blessés.

Dans le consistoire du 20 mars dernier, Monseigneur Reggio a été préconisé évêque de Tanes *in partibus* et nommé coadjuteur avec succession de Monseigneur Biale, évêque de Ventimiglia.

M. le Baron de Collongue vient d'être nommé Consul de France à Monaco, en remplacement de M. Baragnon.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco pendant le mois de Mars est de 26,443.

Insertion en conformité de l'article 551 du Code d'Instruction Criminelle.

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté séant à Monaco.

Par arrêt en date du 27 mars 1877, le nommé Aimonetti Jean, ouvrier mineur, âgé de quarante trois ans, né à Eparoni (Italie) demeurant en dernier lieu à Monaco, déclaré coupable d'attentat à la pudeur commis sans violence sur la personne d'une enfant âgée de moins de treize ans, a été condamné, par contumace, en vertu des articles 327 et 24 du Code Pénal, à la peine de dix ans de réclusion.

Pour extrait conforme délivré à la requête de M. l'Avocat Général,

Pour le Greffier en Chef,
(Signé) A. Cioco. C. Greffier.

Vu
L'Avocat Général
(Signé) LÉONCE de CASTELLET.

Les cérémonies religieuses de la Semaine Sainte ont eu lieu dans la Principauté au milieu d'un grand concours de fidèles et avec la pompe accoutumée. Depuis mercredi les offices ont été suivis assidûment

par notre population heureuse d'affirmer ses sentiments chrétiens ainsi qu'elle l'avait déjà fait en se pressant autour de la chaire du R. P. Bruissin à chacune de ses éloquents prédications.

Jeudi et Vendredi, l'église de la Visitation, avec ses tentures de deuil lamées d'argent, présentait un coup d'œil à la fois lugubre et imposant.

Un moment on aurait pu craindre que la procession de vendredi n'eût pas lieu, la pluie qui tombait l'après-midi s'est cependant arrêtée à temps. Une affluence considérable y assistait. On n'évalue pas à moins de trois mille le nombre des personnes qui se pressaient dans les rues de Monaco à la suite du cortège. Au moment où la procession entrait dans la rue du Milieu, les maisons de cette rue étaient illuminées, l'aspect était tout à fait pittoresque et curieux. La Société Philharmonique précédait la marche, faisant entendre les morceaux religieux de son répertoire qui alternaient avec les chants funèbres de la liturgie.

La chapelle de la Miséricorde mérite d'être mentionnée. Dans la journée de vendredi un grand catafalque sur lequel était déposé un Christ entouré de lumières, a été l'objet d'un pieux pèlerinage qui n'a cessé qu'au moment de la procession.

La fête de Pâques a été solennellement célébrée à la cathédrale provisoire. Les Autorités, ayant à leur tête S. Exc. le Gouverneur Général, et escortées par le corps des Carabiniers en grande tenue, se sont rendues, à onze heures, à la grand'messe; la compagnie des Gardes d'honneur de S. A. S. faisait la haie dans la nef.

Pendant l'office divin, la maîtrise instrumentale de la cathédrale sous la direction de M. Garbet, a fait entendre plusieurs chants et morceaux de musique qui ont été exécutés d'une façon satisfaisante. Nous citerons entr'autres, après le *Gloria* un fragment de sonate de Beethoven, à l'Offertoire, le *choeur des Saisons*, tiré de l'oratorio d'Haydn, morceau d'un caractère plein de grâce et de finesse, enfin, à la communion, un solo de violoncelle, de Tolbecque, par M. Pendola.

Nous devons aussi des remerciements à M. Caruta, artiste de l'orchestre, qui, par pure obligeance, a bien voulu prêter son concours à la solennité, en chantant dans le *Gloria*, un morceau de sa composition: *Qui sedes et quoniam*, et à l'élévation: l'air d'église, de Stradella. M. Caruta a une jolie voix de baryton et chante avec goût.

Aux vêpres, il y a eu sermon pour la clôture du Carême par le R. P. Bruissin.

La journée de jeudi, dans la salle des concerts de Monte Carlo, a été consacrée à la musique religieuse. La composition du programme justifiait pleinement l'affluence des auditeurs qui ont assisté aux deux séances de l'après-midi et du soir. Pour les amateurs de belle musique, de cette musique écrite dans un style sévère et d'un sentiment élevé jusqu'au sublime, la journée de jeudi a été excellente.

Il serait trop long de faire ici une analyse esthétique de ces morceaux, il suffit de citer au hasard l'ouverture et la marche d'*Athalie*, de Mendelssohn, l'*Adagio religioso*, de Haydn, une *Marche funèbre*, de Beethoven, le *Pater Noster*, de Meyerbeer, l'*Ave Maria*, de Schubert, la *Charité*, une grande fantaisie sur *Moïse* et les trois meilleurs morceaux du *Stabat*, de Rossini. Ces œuvres sont devenues classiques et la critique n'a qu'à s'incliner respectueusement devant les maîtres illustres qui les ont créées.

Pendant l'après-midi de dimanche, à l'occasion de la fête de Pâques, la Société Philharmonique a donné, sur la Place du Palais, un concert qui avait attiré une foule considérable.

Nous recevons de M. de Ligny, sous-inspecteur de l'exploitation du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à la gare de Nice, la lettre suivante:

Monsieur le Directeur du *Journal de Monaco*.

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion des fêtes qui seront données à Grasse les 7 et 8 courant pour l'inauguration du buste de Fragonard, il sera fait par la compagnie Paris à Lyon et la Méditerranée les trains spéciaux suivants, dans le but de faciliter les visiteurs qui se proposent d'assister à ces fêtes. Le samedi 7 avril, et le dimanche 8 avril, le train n° 482 qui part de Nice à 10 heures 05 minutes du matin sera continué comme train spécial de Cannes à Grasse de manière à arriver à midi dans cette ville.

La gare de Nice et toutes celles comprises entre Nice et Mouans inclusivement délivreront à ce train des billets pour Grasse.

Les gares de Vintimille à Villefranche inclusivement délivreront aussi des billets pour Grasse au train n° 4 en correspondance à Nice avec le train n° 482.

En outre, le dimanche 8 avril le train n° 549 qui part de Grasse à 9 heures 32 minutes du soir sera continué comme train spécial de Cannes à Nice; il laissera des voyageurs aux gares de Golfe Juan, Vallauris, Antibes, Vence-Cagnes et le Var et arrivera à Nice à 11 heures 30 minutes du soir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Sous-Inspecteur de l'Exploitation,
DE LIGNY.

M. le chef de la gare de Nice nous fait la communication suivante :

Un pont du chemin de fer s'étant affaissé sur la ligne de Gènes, entre Varazze et Cogoletto, les colis, bagages et messageries pesant isolément plus de 50 kil. ne seront pas acceptés, jusqu'à nouvel avis, à l'enregistrement et les voyageurs et les colis seront transbordés au passage sur ce pont.

Les trains partant de Nice à midi 40 m. et à 2 heures 37 m. de l'après-midi, de même que les transports de marchandises en petite vitesse sont limités à Savone.

Les journaux du Littoral se réjouissent de la température que nous avons eue la semaine dernière.

Voici ce que dit l'Union du Midi:

Bonne semaine pour l'agriculture. La pluie, une pluie nourricière, est enfin venue répandre sur nos campagnes la sève et la fécondité. On ne saurait croire combien ces ondées bienfaisantes ont été propices à toutes les récoltes. La vigne, le blé et les fourrages, les oliviers, les rosiers et toutes les petites plantes y ont puisé une vigueur nouvelle, et pourvu que la période que nous allons prendre ne soit pas dépourvue d'eau, on pourra fonder les meilleures espérances sur les prochaines récoltes.

Les caisses publiques et la Banque de France reçoivent à leur valeur les pièces démonétisées jusqu'au 31 mars prochain.

Les pièces démonétisées sont celles, de 2 francs, 1 franc et 50 centimes qui ne sont pas à l'effigie de la République ou de Napoléon couronné.

Les pièces belges antérieures à 1866.

Les pièces italiennes antérieures à 1863.

Les pièces suisses de 1850 à 1852.

On retire de la circulation les pièces suisses de 2 francs et de 1 franc aux millésimes de 1860 à 1863.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Grasse. — Samedi 7 et dimanche 8 avril, auront lieu à Grasse, les fêtes annoncées pour l'inauguration du buste de Fragonard. A cette occasion, la ville a organisé un concours d'orphéons et de musiques pour lequel de nombreux prix ont été réservés.

Voici le programme des fêtes. — 7 avril: à huit heures du matin, salves d'artillerie; à neuf heures, réception du jury et des sociétés; à une heure, concours des musiques et orphéons dans l'enceinte réservée sur la promenade du Cours; à neuf heures du soir, retraite aux flambeaux exécutée par toutes les sociétés; concert sur les diverses places de la ville. — (Illumination). — Dimanche 8 avril: à huit heures du matin, salves d'artillerie; à une heure, défilé des musiques et orphéons; à deux heures, distribution solennelle des récompenses dans l'enceinte du concours; à quatre heures, le cortège se rendra au Jardin public où aura lieu l'inauguration du buste de Fragonard; Cantate à son honneur; à huit heures, illumination du Jardin public et du boulevard Fragonard; à neuf heures, grand feu d'artifice sur l'esplanade du Palais de justice. — Grand festival par les sociétés musicales de la ville. — Ascension d'un ballon.

Cannes. — Viennent d'arriver à Cannes: S. A. I. l'archiduc Reynier et l'archiduchesse Marie, le prince et la princesse de Thurn et Taxis, de la maison impériale d'Autriche.

Golfe Juan. — L'escadre de la Méditerranée commandée par le vice-amiral Dupré et venant de Toulon est arrivée au Golfe Juan, où elle n'était attendue que cette semaine.

Nice. — Un temps exceptionnellement beau, car d'ordinaire le temps est couvert le Jeudi-Saint, a favorisé la visite aux églises. Les abords de quelques-unes étaient tellement encombrés par les fidèles et les curieux que la circulation était très-difficile.

A la chapelle du Saint-Suaire, entre autres, il y avait tellement de monde, que des accidents auraient pu arriver. Il n'en a été rien, très heureusement.

— On lit dans le *Monde Élegant* :

« M^{me} la baronne de Talleyrand-Périgord, femme de l'ex-ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, arrivée mercredi dernier, est descendue à l'hôtel de Luxembourg.

« Jeudi, M. le marquis et M^{me} la marquise d'Assche, à l'occasion de l'arrivée de M^{me} la baronne de Talley-

rand-Périgord, sœur de M^{me} la marquise, donnaient un grand dîner à l'hôtel de Paris, à Monte Carlo.

Menton. — La municipalité de Menton organise pour le samedi 21 et le dimanche 22 avril, un grand concours international de musiques et d'orphéons en l'honneur de la colonie étrangère.

Des prix, se composant de bannières, de diplômes et de sommes d'argent, seront distribués aux heureux vainqueurs de la lutte.

Feux d'artifice, éclairage à giorno durant les deux jours par un procédé instantané, rien ne sera négligé pour donner à ce grand concours musical tout l'éclat désirable.

LETTRES PARISIENNES.

(Correspondance particulière du Journal de Monaco.)

Pâques fleuries, cette année, à Paris, a été Pâques mouillées et le ciel, pour la circonstance, n'a pas daigné revêtir son azur des grands jours. Tout change de notre temps, tout se révolutionne, même l'atmosphère. Il y a quelques quarante ans, Pâques était pour les hommes l'échéance invariable du pantalon blanc, pour les femmes, celle de la robe de mousseline. Ce jour-là les rues voyaient, pour la première fois, les costumes de nankin et les chapeaux de paille. On avait un printemps pour de vrai alors et des hivers pour de bon. Aujourd'hui sortez donc sur le boulevard en pantalon blanc à Pâques: les gamins vous montreront au doigt et vous attraperez une pleurésie!... Le ciel imite l'humanité et se donne, comme elle, le luxe de tout bouleverser et de tout déformer. Les calendriers ne sont pas plus sûrs que les constitutions.

Si le soleil ne s'est pas montré avec Pâques, en revanche, les lustres ont fait feu de toutes leurs bougies et la grand'ville entre, à présent, dans une saison de fêtes qui ne finira qu'au mois de juin. Partout on annonce des bals et le faubourg St-Germain lui-même entre dans la ronde. Le cotillon multiplie ses inventions ingénieuses et vous ne rencontrez que gens comparant les avantages du *bonnet d'âne* à ceux du *masque chinois*.

Dans le monde des clubs on s'occupe beaucoup d'un certain M. B... et de sa façon de recevoir.

M. B... est un américain arrivé en novembre dernier des Etats du Sud et qui s'est installé du côté de la Madeleine dans le bel appartement abandonné par le prince S... un des brillants officiers de l'armée russe.

L'installation, les attelages de cet étranger affichent son opulence; d'autre part, ses manières, ses allures, son langage sont loin de répondre à cette annonce. C'est, pense-t-on, quelque ouvrier brusquement enrichi dans des entreprises industrielles, quelque *espèce*, — comme disaient les duchesses de l'ancien régime — favorisé subitement d'un coup de fortune.

Quoiqu'il en soit, notre étranger s'est entouré d'une douzaine de domestiques et tout le quartier est ému de ses équipages. Il y a peu de jours, il commanda un dîner de dix couverts à cent francs par tête, sans les vins. A sept heures, comme ses convives n'arrivaient pas, il commença à s'impatienter. A sept heures et demie il en comptait la moitié à peine, quelque peu empruntée à cette catégorie de mondains sans préjugés qu'on rencontre dans toutes les tables d'hôte ouvertes sous le nom de salle-à-manger par les étrangers, dans tous les bals donnés par des matrones de maison de petite vertu.

A huit heures, il ordonna à son maître d'hôtel de servir et de fermer la porte aux retardataires. Il s'en présenta trois qui furent ainsi implacablement repoussés.

Quant aux places vides, il les fit occuper par une partie de ces gens en grande livrée, prétendant qu'un aussi bon dîner ne devait pas être perdu. On laisse à penser la figure que firent les convives! L'un d'eux se leva sous un prétexte et s'échappa. L'étranger le remplaça aussitôt par le sommelier.

Il serait facile de nommer le quatuor de convives qui a subi cette invitation singulière. Un banquier très connu, chez lequel l'amphitryon a des fonds, figurait parmi eux.

Ce dîner grotesque a mis en vedette M. B... auprès de la curiosité des clubs. Informations prises, on a su que cet homme dont l'éducation et les mœurs contrastent si fort avec l'opulence et les relations recherchées, faisait partie d'une association de cinq garçons brasseurs ayant quitté l'Angleterre, il y a une vingtaine d'années, pour chercher fortune en Amérique. Ils ont largement réussi dans leur entreprise et M. B... a hérité par un accord préalable prévoyant la survie de l'un d'eux, des sommes considérables qu'ils ont gagnées.

On estime qu'il possède environ trois millions; mais du train dont il y va, cette fortune sera bien vite dissipée, car il est déjà en proie à cette foule de déclassés qui s'abattent impitoyablement sur tout sac étranger et sans garantie qui se présente à Paris.

La dernière semaine a été bonne pour l'art. Il y a eu aux Italiens d'admirables concerts spirituels ainsi qu'au Châtelet et au Cirque d'hiver. M. Colonne a fait

entendre la *Création du monde* d'Haydn et M. Pasdeloup l'*Enfance du Christ* de Berlioz. Les dilettantes ont eu une véritable semaine sainte.

A l'école des Beaux-arts a été ouverte l'exposition des œuvres de Fromentin. Rien d'intéressant comme la réunion des toiles de ce peintre attiré de l'Orient qui est en peinture le pendant de Félicien David en musique, un orientaliste élégant, cherché, un peu théâtral mais en somme du plus rare attrait. La foule se presse au palais des Beaux-arts pour admirer une dernière fois le *Fauconnier*, la *Chasse aux hérons*, le *Retour de la Caravane* et tant d'autres toiles qui sont dans le souvenir de tous.

L'hôtel Drouot a vu disperser quelques reliques artistiques auxquelles s'attachait le nom de Rachel. La vente des meubles et objets faisant partie de la succession de M^{me} Sarah Félix, sœur de l'illustre tragédienne, avait amené ses divers objets sur la table du commissaire priseur. Le *peplum d'Hermione* a été adjugé trente francs. *Sic transit gloria mundi!*

On sait qu'à la mort de Rachel tout ce qui garnissait son hôtel de la rue Trudon fut dispersé en vente publique. La cheminée du cabinet de travail et les boiseries de l'escalier sont aujourd'hui dans l'hôtel de M. Arsène Houssaye, avenue Friedland.

Le prince et la princesse de Galles étaient attendus ces jours-ci à Paris. Leur appartement préparé à l'hôtel Bristol, leur arrivée a été contremandée. Le prince a fait savoir que son voyage n'était que différé de peu de jours. S. A. R. restera une semaine à Paris et plusieurs soirées seront données en son honneur, notamment chez la duchesse de Mouchy et la duchesse de Bisaccia.

Pendant ce temps, la princesse de Galles fera route pour la Grèce où elle va passer quelque temps auprès de son frère, le roi Georges.

S. A. R. sera rejointe à Corfou par le prince qui reviendra avec elle en Angleterre pour la saison de Londres, qui promet d'être très-brillante cette année. Les salons de la Grande-Bretagne sont impatientés de rattraper les loisirs que leur a faits la question d'Orient.

BACHAUMONT.

BIBLIOGRAPHIE.

L'*Annuaire* de la Principauté de Monaco a paru. La Principauté a, désormais, un véritable *Annuaire*, contenant des renseignements exacts et complets. Très prochainement, cet élégant volume de trois cents pages sera connu de tous nos lecteurs ou à peu près; nous le résumerons ici en quelques mots.

Ce qui frappe le plus quand on a parcouru rapidement les pages du livre, c'est la quantité de matières qui y sont contenues; là est réalisé l'adage *Multa paucis*, rien n'y manque, depuis le calendrier jusqu'aux adresses des négociants.

Après la généalogie de la Famille Princière et celle des Souverains actuels de l'Europe, suivies de curieuses notices statistiques sur les principaux Etats du monde, donnant les chiffres de la population, des armées de terre et de mer, etc., vient la liste des dignitaires composant la Maison de S. A. S., puis le tableau du corps Consulaire, la liste des Grand-Croix de l'Ordre de St-Charles, enfin, le personnel du Gouvernement, de la Justice, des diverses administrations, du Clergé, etc.

C'est la partie officielle de l'*Annuaire*.

Les pages qui suivent sont empruntées au remarquable ouvrage de M. Henri Métivier: *Monaco et ses Princes*, dont quelques extraits trop courts ont paru en 1872 dans *Monaco-Guide*. Les descriptions savantes de M. Métivier devaient naturellement trouver place dans une publication concernant la Principauté. Quel délicieux voyage que celui qu'il nous fait faire de Nice à St-Roman en passant par la Corniche, la Turbie, la Condamine, Monaco, le Port, le ravin de Ste-Dévote, Monte Carlo et les Moulins! Son style orné et brillant comme les sites qu'il décrit, vous entraîne à sa suite, dans cette agréable excursion et l'on arrive avec regret au chapitre suivant. Hélas! tout à une fin, surtout dans un *Annuaire* où tout doit entrer par petites fractions. Il fallait laisser le champ libre à quelques emprunts faits à un livre également intéressant de M. Paul Schœffer, sur nos institutions et nos lois, puis à une notice sur le *Journal de Monaco*.

Quelques lignes qui seront lues avec plaisir, sont consacrées à l'historique de ce journal qui a déjà près de 20 ans d'existence, et à la mention des journalistes qui l'ont rédigé.

Viennent enfin plusieurs chapitres, l'un sur le baron Bosio, le sculpteur que Monaco s'enorgueillit d'avoir vu naître, l'autre sur le chemin de fer de Nice à Monaco, sa création, ses travaux, ses tunnels, etc., quelques lignes de Georges Sand sur le chemin de la Corniche, le troisième sur l'hydrothérapie marine à Monaco, un quatrième, très spirituel, sur le tir aux pigeons.

Le livre se termine par la teneur des divers arrêtés

de police dont la connaissance est aussi utile aux étrangers qu'aux nationaux, arrêtés sur les permis de séjour, sur les hôtels garnis, sur les voitures de place et les omnibus; les adresses des différents consuls de l'étranger à Monaco; les indications et renseignements concernant les services des postes et du télégraphe, du chemin de fer et enfin les adresses des industriels et commerçants exerçant dans la Principauté.

On ne pouvait mieux faire et chacun trouvera dans ce recueil tout ce qui peut l'intéresser.

Ajoutons que le travail typographique de ce volume fait le plus grand honneur à l'imprimerie du *Journal de Monaco*, la composition, le tirage en ont été traités avec intelligence. Les portraits du Prince Charles III et du Prince Albert d'après les bustes des sculpteurs Mathieu Meusnier et comte Colonna, ne laissent rien à désirer; les photographies qui illustrent l'ouvrage reproduisent les principaux sites et monuments, le plan de la Principauté complète cet ensemble.

En résumé, l'*Annuaire de Monaco* est appelé à un succès réel, car il était attendu et désiré et l'idée d'après laquelle il a été conçu a été réalisée de manière à satisfaire tous les intérêts et toutes les curiosités. Nous saluons avec satisfaction cette nouvelle et utile publication, qui, chaque année, tiendra le public au courant du mouvement du personnel et des choses dans la Principauté.

NOTES D'UN CURIEUX.

Les Tapisseries Françaises.

I.

AUBUSSON, FELLETIN ET BELLEGARDE.

Aubusson, chef-lieu d'arrondissement, Felletin et Bellegarde, chefs-lieux de canton du département de la Creuse, faisaient partie, Aubusson et Felletin, de l'ancienne province de la Haute Marche et Bellegarde de la province d'Auvergne qui comprenait une petite contrée nommée Franc-Allou dont cette petite ville était la capitale, et c'est pour ce motif que les tapisseries tissées dans ces trois localités prenaient parfois le nom de tapisseries de Marche ou d'Auvergne; mais la première désignation de Marche prêtait à la confusion car on appelait aussi tapisserie de marche, marchette, marchetterie, les tapisseries de basse lisse, en raison de la disposition du métier qui permet à l'artiste tapissier de mouvoir la chaîne à l'aide d'une pédale.

L'origine de la fabrication des tapisseries de Marche ou d'Auvergne, encore très florissante de nos jours, remonte à une époque reculée; une tradition locale attribue l'importation de cet art industriel à des Sarrasins échappés à la bataille de Poitiers au VIII^e siècle; d'après une autre version, ce furent des émigrés flamands qui vinrent établir leurs métiers à Aubusson dans la première moitié du XIV^e siècle, sous Louis de Clermont, duc de Bourbon, qui avait épousé Marie de Hainaut; toujours est-il que la fabrication était en pleine prospérité sous la Renaissance bien que ses produits fussent tarifés un tiers moins chers que ceux de Flandre (édit du 20 avril 1542; ordonnance de Blois, mai 1581.)

L'ordonnance du 11 septembre 1601 prohibant l'entrée des tapisseries étrangères à personnages, bocages ou verdure, l'arrêt du 1^{er} février 1620 ordonnant que les tapissiers d'Aubusson et lieux circonvoisins continueraient à être exemptés des droits de donanes pour les tapisseries exportées à Paris, donnèrent une nouvelle impulsion à la fabrication et la population ouvrière prit un grand accroissement; en 1637 on comptait plus de 2,000 ouvriers tapissiers à Aubusson et en 1648 une nouvelle colonie de flamands vint en augmenter le nombre.

En 1625, un sieur Lombard, marchand tapissier de la ville d'Aubusson, confectionne pour le compte du chapitre de la cathédrale de Reims, dans un délai de six mois, quatre pièces de tapisserie de Paris (on appelait ainsi la tapisserie de haute lisse) semées de fleurs de lys et à sujets religieux.

Néanmoins, quelques années plus tard, la fabrication paraît déchoir; en 1664, les négociants et fabricants d'Aubusson délèguent un des leurs, Jacques Bertrand, tapissier de la garde robe du roi, pour entretenir le contrôleur général Colbert de l'état fâcheux où se trouvaient la fabrique et le commerce d'Aubusson et lui faire remarquer que cette industrie datait d'un temps si éloigné qu'on ne connaissait pas l'époque de son importation, que le nombre des ouvriers qu'elle employait s'élevait à plus de mille six cents tous très habiles dans leur art, que la ville d'Aubusson est la seule ville du royaume qui connaisse et réussisse

dans cet ouvrage et que cependant la fabrication diminuait d'une manière inquiétante, qu'il fallait attribuer cet état de malaise à la surcharge des tailles, au passage continuel des gens de guerre et surtout aux droits énormes qui pesaient sur les tapisseries et sur les matières premières employées à leur confection. Afin de remédier à une situation aussi fâcheuse et empêcher la ruine complète de l'industrie de la tapisserie à Aubusson, le délégué devait demander pour la fabrique d'Aubusson, les mêmes avantages, exemptions et privilèges que ceux accordés par Louis XIII aux fabriques de Paris et de Beauvais.

A la suite de cette démarche, le roi, attribuant la décadence de la manufacture à l'imperfection de ses produits, autorisa les marchands et fabricants d'Aubusson à se réunir et rédiger un règlement pour empêcher les malfaçons et faire qu'à l'avenir les tapisseries fussent bien conditionnées, faites avec toutes l'exactitude et la fidélité nécessaires, se réservant d'aviser quant aux autres sujets de réclamation.

Le règlement en question fut ratifié en juillet 1665, par le roi, qui déclara, en outre, que pour encourager l'industrie locale, il enverrait à Aubusson un peintre et un teinturier qui seraient payés et entretenus à ses frais; il simplifia les formalités judiciaires à remplir dans les procès entre maîtres et ouvriers et autorisa les maîtres à suspendre à la porte de leurs ateliers un écriteau portant en gros caractères: *manufacture royale de tapisserie*.

Une disposition du règlement ordonnait un contrôle très sévère; toutes les pièces de tapisseries fabriquées tant dans la ville d'Aubusson, faubourgs et hameaux qui en dépendent qu'au bourg de Lacour devaient être transportées vingt-quatre heures après qu'elles avaient été descendues des métiers dans un local spécial pour être visitées par quatre personnes commises à cet effet; si les tapisseries réunissaient toutes les conditions exigées, elles étaient marquées par les jurés, d'un plomb timbré aux armes du roi et de la ville avec les mots: *manufacture royale d'Aubusson* et étaient rendues, dans les vingt-quatre heures, aux fabricants; si elles étaient mal façonnées et défectueuses, les jurés, dont les fonctions étaient gratuites, devaient refuser le plombage. Les tapisseries plombées étaient exemptes de la visite dans les autres villes du royaume. Un registre d'ordre devait consigner toutes les pièces soumises à la visite, avec indication des noms des maîtres et compagnons ouvriers qui y avaient travaillé ainsi que le jour de la réception.

Le règlement resta sans exécution, les promesses du roi relatives à l'envoi d'un peintre et d'un teinturier ne furent pas réalisées; d'autre part, la révocation de l'édit de Nantes fit partir, pour l'étranger, un grand nombre de maîtres et de bons ouvriers.

La fabrique restait languissante; en 1698, l'intendant de police justice et finances de l'intendance de Moulins, J. Roland Levayez, sieur de Sablé, disait dans son mémoire sur la généralité de Moulins, mémoire rédigé pour l'instruction du duc de Bourgogne:

« A l'égard des tapisseries qui se fabriquent dans la Marche, il est nécessaire de fournir, aux maîtres, de bons dessins pour les ouvrages et d'empêcher qu'ils se servent de mauvais qui les discréditent; il est aussi nécessaire d'empêcher qu'ils emploient de méchantes laines et de faire veiller à leur teinture, mais leur intérêt les portera suffisamment à l'un et à l'autre, quand ils auront le moyen de faire de la dépense, sans laquelle on ne peut avoir de bonnes laines ni de bonne teinture; on a souvent représenté au Conseil l'extrême pauvreté de la plupart des maîtres et fait connaître que l'une des choses qui pourrait être pratiquée serait que le roi leur fit prêter sous main quelque argent sans intérêt et pour un certain temps seulement, afin de les mettre en état de travailler et de réveiller leur activité. L'expérience a fait connaître que ce moyen a souvent

« plus d'effet qu'une charité ou un don qui ne fait que fomenter la paresse. »

Malgré cet avis, les choses demeurèrent en l'état jusqu'au moment où l'intendant de finances Fagon, qui avait déjà relevé la fabrique de tapisseries de Beauvais, fit délivrer les lettres patentes du 28 mai 1732 qui confirmèrent, en l'améliorant le règlement de 1665 considéré comme lettre morte. Les aspirants à la maîtrise étaient tenus de faire un chef-d'œuvre dans le bureau des jurés visiteurs; ces chefs-d'œuvre, dit M. Castel, consistaient dans des têtes d'après les tableaux de Van Loo, Boucher et Wateau; leur grandeur variait de trente-cinq à quarante centimètres de hauteur sur trente à trente-cinq de largeur; ces études étaient encadrées par un petit champ bleu de France sur lequel on lisait le nom de l'ouvrier et le millésime. L'article 6 rappelait l'ancienne interdiction aux femmes de travailler aux tapisseries de haute ou basse lice; les jurés devaient tenir un registre destiné à contenir la description de toutes les pièces fabriquées; il était défendu sous peine de 500 francs d'amende de copier les dessins commandés par les fabricants.

Cette fois le règlement fut appliqué et les promesses du roi furent remplies; on envoya, à Aubusson, le peintre Joseph Dumont, dit le Romain, avec mission de peindre des cartons et de fonder une école de dessin.

(A suivre).

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 25 au 31 Mars 1877.

MENTOM. cutter, *Vierge des Anges*, français, c. Cosso, fûts v.
CANNES. yacht à v. *Willias*, russe, c. Hallen, sur l.
GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Allegre, sable id.
ID. b. *la Fortune*, id. c. Moute, id.
ID. b. *l'Indus*, id. c. Fochon, id.
ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.

Départs du 25 au 31 Mars 1877.

STE-MAXIME. cutter, *Vierge des Anges*, français, c. Cosso, fûts v.
CANNES. yacht à v. *Willias*, russe, c. Hallen, sur l.
GOLFE JUAN. b. *l'Indus*, français, c. Fochon, id.
ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
ID. b. *la Fortune*, id. c. Moute, id.
SFAXÈS. trois mâts, *Martino Maria*, anglais, c. Farow sur l.

AVIS.

MM. les actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale annuelle, le vendredi 27 avril 1877, à 3 heures de l'après-midi, au siège de la Société à Monaco,

Madame veuve Streicher, M. Emile Streicher, M. Alfred Streicher, M. Antoine Streicher, M. Joseph Streicher et sa famille, M. Charles Streicher et sa famille, la famille Rumpler, M. Zéender et sa famille ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Antoine STREICHER.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Mars-Avril	PRESSIONS BAROMETRIQUES réduites à 0 de tempér. (haut de l'Observ. 65 m au-dessus du niveau de la mer).			TEMPERATURE DE L'AIR				TEMPERATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne en centièmes	VENTS	ETAT DE L'ATMOSPHERE
	10 h. du matin	4 h. du soir	10 h. du soir	6 h. avant midi	12 h. 4 h. après midi	10 h.					
	26	754.4	745.8	746.4	9.5	10.4	8.5				
27	741.3	754. »	756.1	9.3	13.5	12.8	11.2	13.4	0.74	S.-O. faible	
28	761.7	762. »	763.4	9.9	15.3	13.4	12.9	12.7	0.75	presque calme	id.
29	762.7	761.7	763.1	12.1	16.8	14. »	11.6	12.2	0.69	id.	id.
30	760.2	759.1	757.4	12.4	17. »	15.5	12.9	12.5	0.81	O. faible	nuag. épars. qq. g. de pluie
31	757.9	757.7	758.6	12.3	17.2	15.8	13.8	13.4	0.66	E.	beau
1	757.4	755.7	754.4	12. »	16.9	14.9	13.1	13.7	0.72	S.	nuages épars
DATES											
Observations: Maxima 12.6 14.2 15.9 11.1 17. » 17.5 17. »											
Minima 6.3 8.3 8.9 9. » 6.5—9.9 10. »											

Vient de paraître :

L'ANNUAIRE

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Illustré de neuf photographies et un plan.

1 vol. petit in-8°, de 300 pages, cartonné.

PRIX: 3 FRANCS.

M^{ME} ASÉ INSTITUTRICE. — Leçons d'Italien et de Français. — English spoken. Maison Colombara, aux Moulins.

MONTE-CARLO (MONACO)

HOTEL DE LONDRES

VUE SPLENDIDE

Dominant la mer, le Casino et ses superbes jardins

APPARTEMENTS CONFORTABLES EN PLEIN MIDI

TABLE D'HOTE

Service particulier, Soins assidus, Prix modérés,

Ameublements complets. — Atelier de Tapisserie.

CHARLES MONTRUCCHIO

rue Louis, maison Médecin, à la Condamine,

MONACO

SIÈGES, TENTURES, DÉCOR D'APPARTEMENTS.

Montage d'ouvrages en tapisserie, fabrique de tentes de tout système, literie complète, meubles et régaration de meubles. — Pose de tapis.

A VENDRE TERRAINS POUR VILLAS dans de belles positions. — Accès carrossable. S'adresser à M. Désiré de Millo.

SPLENDIDE-HOTEL

(Ancien palais de la Condamine)

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

EXPOSITION AU MIDI AVEC GRAND JARDIN ET TERRASSE

Ce nouvel hôtel, admirablement situé, jouissant d'une très-belle vue sur la mer, vient d'être nouvellement restauré et confortablement meublé.

On fait des arrangements à la saison. — Prix modérés.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1877

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 16 OCTOBRE 1916. — SERVICE D'HIVER.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

distan kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471	473	475	477	481	479	3	487	499
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.		mixt.	mixt.	Expr	mixt.	dirt.	mixt.	Exp.	mixt.	mixt.
240	29 55	22 15	16 25	Marseille				mat.	7 50	6 40	12 30	soir	1 20
173	21 30	16 »	11 70	Toulon.....	mat.	mat.	mat.	6 40	9 50	10 02	2 05	3 42
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	7 06	9 03	9 56	11 26	1 33	2 49	5 30	7 59
16	1 95	1 45	1 10	Nice. } arrivée.....	8 04	10 03	10 47	12 23	2 22	3 51	6 22	8 57
11	1 35	» 95	» 75	Nice. } départ.....	8 17	10 56	12 40	2 37	4 25	6 50	9 14
9	1 10	» 80	» 60	Villefranche-sur-Mer.....	8 30	12 56	2 49	4 38	7 01	9 26
7	» 85	» 65	» 45	Beaulieu.....	8 37	1 03	4 45	9 33
2	» 70	» 55	» 35	Eze.....	8 45	1 11	4 53	9 42
10	1 20	» 90	» 65	Monaco.....	9 05	11 32	1 30	3 13	5 10	7 26	9 56
19	2 45	1 85	1 30	Monte Carlo.....	9 10	11 37	1 36	3 19	5 16	7 32	10 02	mat.
173	19 15	13 55	9 65	Menton.....	9 43	11 54	2 15	3 50	5 50	8 05	10 40	4 55
				Vintimille heure de Rome	11 45	mat.	4 07	5 58	9 55	3 40	6 28
				Gènes.....	6 05	10 20	10 50	10 32	10 »	12 55
					soir			soir	soir	soir	soir	mat.	mat.

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

distan kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	478	4	482	486	488	492	494	496	498
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.		omn.	expr.	omn.	mixt.	dirt.	mixt.	mixt.	expr.	mixt.
173	19 15	13 55	9 65	Gènes, h. de Rome, dép...	mat.	4 15	7 38	8 35	12 55	4 15
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris....	6 50	10 24	12 23	3 05	6 55	soir	10 08
10	1 20	» 90	» 65	Menton.....	7 25	11 »	12 59	3 40	7 30	10 »	10 44
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo.....	7 48	11 20	1 18	4 »	7 54	10 22	11 06
7	» 85	» 65	» 45	Monaco.....	8 01	11 31	1 25	4 09	8 01	10 28	11 14
9	1 10	» 80	» 60	Eze.....	8 14	11 44	4 22	8 15
11	1 35	» 95	» 75	Beaulieu.....	8 22	11 52	4 30	8 23
16	1 95	1 45	1 10	Villefranche-sur-Mer.....	8 31	12 06	1 49	4 40	8 32	11 38
47	5 75	4 30	3 15	Nice. } arrivée.....	mat.	8 43	mat.	12 18	2 01	4 52	8 44	11 03	11 50
173	21 30	16 »	11 70	Nice. } départ.....	6 08	8 55	10 05	12 35	2 23	5 14	9 06	11 08	soir
240	29 55	22 15	16 25	Cannes.....	7 19	9 54	11 18	1 46	3 20	6 10	10 02	11 58
				Toulon.....	12 2	1 47	3 42	7 40	7 29	soir.	soir.	soir
				Marseille.....	2 «	3 15	5 57	9 45	9 05
					soir	mat.	soir.	soir.	soir.

HOTEL BEAU-RIVAGE

Boulevard Monte Carlo (à égale distance des gares de MONACO et de MONTE CARLO)

Cet hôtel est dans une situation unique, plein midi, abrité des vents d'Est et du Nord. Site pittoresque, vue admirable sur la rade, la ville de Monaco, le Palais du Prince et la Corniche: à deux minutes du CASINO de Monte Carlo. TABLE D'HOTE à 6 heures. — DINERS à PART.

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'adjoindre, comme annexe, l'ancien HÔTEL DU LOUVRE qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris à des prix modérés.

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féériques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.